

303668

# LA QUESTION NATIONALE

DISCOURS

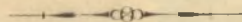
DE

M<sup>R</sup> AN. STOLOJAN

PRONONCÉ A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

le 10 (22) Décembre 1893

BCU Cluj / Central University Library Cluj



BUCAREST

IMPRIMERIE G. A. LAZAREANO

rue Episcopiei, 3 (maison Blaramberg)

1894.

BCU Cluj-Napoca



RBCFG201802149

**DISCOURS**  
DE  
**M. ANASTASE STOLOJAN**  
prononcé à la Chambre des députés  
le 10 (22) Décembre 1893  
à l'occasion de la discussion  
DE  
**L'ADRESSE EN RÉPONSE AU MESSAGE ROYAL**

---

*Messieurs,*

Je suis heureux de l'exemple donné par le chef du parti libéral, qui, sans se préoccuper si, en mettant en discussion au Sénat la question des Roumains de Hongrie, il s'éloignera ou se rapprochera du pouvoir, étant donné les conditions dans lesquelles les gouvernements se succèdent chez nous, n'a pas hésité à faire son devoir d'homme d'Etat roumain.

Messieurs, ceux qui ont eu la curiosité d'étudier l'histoire des projets formés à différentes époques et par différents gouvernements en vue de se partager notre pays, ont pu se convaincre de ce fait que les seuls projets dangereux pour la Roumanie émanaient de l'entente entre nos voisins, l'Autriche et la Russie, pour se partager la péninsule balcanique. De même, la Pologne n'a été partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, qu'après que ses trois voisins se furent entendus sur le mode de partage. Nous aussi, nous avons maintes fois été menacés du même sort que la Pologne, par suite d'une entente entre la Russie et l'Autriche.

Je ne remonte pas dans le cours de l'histoire que jusqu'à

Joseph II, fils de Marie-Thérèse. Cet empereur s'entendit avec l'impératrice de Russie pour le partage de l'Empire de Turquie : la Russie prenait notre pays et Constantinople et l'Autriche la Bavière et la Serbie avec Belgrade. Pour notre bonheur, Joseph II mourut et ce fut Léopold, qui avait d'autres vues, qui monta sur le trône d'Autriche.

Revenons à des temps plus rapprochés : En 1833 un traité fut conclu à Munich-Graz entre la Russie et l'Autriche ; un article secret y était compris, dont voici le contenu : « Les deux cabinets impériaux sont décidés à agir en commune intelligence et avec un parfait esprit de solidarité en tout ce qui concerne l'établissement d'un nouvel ordre de choses pour remplacer la situation actuelle », en Turquie, bien entendu. La Russie a toujours cherché à maintenir cette entente, témoin les instructions secrètes qu'elle donna à M. de Stuve, son ambassadeur à Vienne, bien que les circonstances qui avaient donné naissance au traité secret de Munich-Gratz, eussent cessé — « de chercher à pénétrer l'Autriche de cette vérité incontestable, que sans le concours de la Russie et contre son gré, « elle ne pourrait rien obtenir en Orient en faveur de ses propres intérêts ».

Il découle de la dépêche de feu Kogálniceanu lue hier par M. C. C. Arion, que, déjà avant la dernière guerre d'Orient, une entente entre l'Autriche et la Russie avait eu lieu à Reichstadt, lors de l'entrevue entre les trois empereurs. Nous avons ressenti les tristes effets de cette dernière entente entre nos deux puissants voisins. La Russie nous a pris la Bessarabie avec le consentement tacite de l'Autriche et l'Autriche a pris la Bosnie et l'Herzégovine sans que la Russie soufflât mot. Ne possédant pas le traité secret de Reichstadt qui n'a pas encore été publié, je vous lis une dépêche de l'empereur François-Joseph à l'empereur de Russie Alexandre II, publiée par M. Vasile Kogálniceanu qui l'avait trouvée dans les documents laissés par son père.

*A sa Majesté, l'Empereur de toutes les Russies.*

Ton télégramme m'a fait grand plaisir ; ce qui m'a donné la plus vive satisfaction, c'est la confiance avec laquelle Tu comptes sur Mon amitié. Je crois que quand Tu jugeras le moment venu pour préparer la fin de la crise, il Nous sera possible, avec Notre bonne volonté mutuelle, de maintenir l'entente franche et sincère qui nous a guidés jusqu'à présent.

*François-Joseph.*



Nous devons donc inscrire en lettres d'or, dans le livre de notre vie politique, l'année où le grand empereur d'Allemagne et son prévoyant chancelier, le prince de Bismarck, ont conclu l'alliance, qui, devenue plus tard la triple alliance a séparé l'Autriche de la Russie. Les peuples des Balkans sont redevables à cette alliance de ce qu'ils respirent librement, de ce qu'ils se développent avec tant de rapidité, au milieu de la paix. C'est toujours grâce à ce groupement que Nous, Roumains, pouvons parler du haut de cette tribune, de la Bessarabie et de la Transylvanie sans être obligés de retenir notre langue. Nous ne pouvons non plus voir d'un mauvais œil, l'entente franco-russe, qui relève notre importance politique et rend notre concours plus précieux.

Nous sommes convaincus que l'Autriche désire la paix, car si elle ne la voulait pas, elle ne se serait pas alliée à l'Allemagne qui, durant une longue suite d'années, a donné des preuves, par les sacrifices qu'elle fait à cet effet, qu'elle veut la paix du monde. Il y a encore une autre raison pour laquelle me semble-t-il, l'Autriche veut être en bons rapports avec la Russie. La raison historique qui explique la formation de l'Autriche, c'est la crainte que les différents peuples qui la composent avaient des Turcs; aussi, ces peuples se sont-ils confédérés afin de pouvoir, en unissant leurs forces, se défendre contre ces derniers.

Cette opinion trouve son fondement dans des documents et dans les traités par lesquels le royaume de Bohême s'est soumis à la maison d'Autriche. Et ce qui aujourd'hui maintient l'Autriche dans son état de cohésion, c'est la crainte que ses peuples ont des Russes. Sans cette crainte de leurs voisins de l'Est, ni la Hongrie ni la Pologne ne se contenteraient plus de leur autonomie limitée actuelle.

Nous autres aussi, nous voulons la paix. Nous avons beaucoup de vieilles plaies à guérir. M. Cuza, vous en a montré quelques unes. En effet, comme le disait un célèbre économiste anglais: «Il n'en est pas de l'histoire des peuples comme de la nature, où dès qu'une cause cesse d'agir, les effets disparaissent. Bien au contraire, dans l'histoire de l'humanité, les effets survivent aux causes disparues». Nous sommes les héritiers d'une série de générations qui ont eu leurs mérites, mais aussi leurs faiblesses. Nous, représentants de la génération présente, nous subissons non seulement les conséquences de leur sagesse, mais aussi celles de leur folie et de leurs injustices. Ces générations

là ont disparu depuis longtemps, ainsi que leurs fautes, et pourtant il nous faudra encore de longues années de lutte incessante pour faire sortir le pays des difficultés dans lesquelles il se trouve encore. Nous l'avons tous compris et nous nous sommes mis à la peine : nous avons dépensé un milliard pour relever le pays, et, oubliant pour le moment nos luttes et nos dissensions intestines, nous pouvons affirmer que ce milliard a été bien employé, car il a servi à des travaux rémunérateurs et que même nos sacrifices pour la consolidation de l'armée, ne sont point inutiles au point de vue économique, car la sécurité est une des conditions du développement d'un peuple.

Nous sommes une nation prolifique. Kisselef a fait le recensement de la Roumanie en 1830 et il a constaté que nous n'étions pas même trois millions. Eh bien, dans l'espace de 50 ans la population a doublé, quoiqu'alors nous ne fussions pas dans des conditions économiques satisfaisantes. Nous nous efforçons d'introduire et de tirer profit des moyens de développement que la science de ce siècle a mis à la disposition du monde et qui ont produit les effets merveilleux que nous admirons dans l'Europe occidentale. Nous avons donc beaucoup à faire chez nous ; nous avons de la terre, mais la population n'est pas dense ; en Belgique il y a 180 habitants par kil. carré, en Allemagne 100, en France environ 78 et chez nous à peine 43—44. Que gagnerions-nous dans une guerre ? Nous avons assez de terrain. Mais de la population ? Je crois que, grâce à la paix, nous arriverons vite à avoir le nombre d'âmes que le prince de Bismarck nous demandait pour que nous puissions avoir plus de poids aux yeux de l'Europe. En effet, dans une audience que le prince de Bismarck accorda à M. Stourdza, il lui demanda quel était le nombre d'habitants de notre royaume ; M. Stourdza lui répondit que nous étions environ 6 millions ; là-dessus le prince lui dit : « C'est dommage que vous ne soyez même pas au nombre de 8 millions au moins, car alors l'Europe tiendrait plus grand compte de vous ». Et s'il est vrai qu'une guerre entre les deux groupements est une fatalité historique, plus tard elle éclatera, mieux cela vaudra pour nous ; car si les circonstances nous forcent à y prendre aussi part, il faut que nous entrions en lutte dans des conditions encore meilleures que celles d'aujourd'hui. Nous voulons la paix, parce que nous en avons besoin, et c'est pour cela que, sans avoir contracté des liens, nos sympathies sont pour ceux qui veulent la paix et qui la maintiennent. Nous sommes très contents de notre

situation présente, et nous avons toutes les facilités pour nous développer, grâce aux traités actuels. Grâce aux travaux entrepris par la commission européenne des bouches du Danube, nos ports de Braila et de Galatz ne sont plus des ports fluviaux, mais des ports maritimes. Grâce au respect pour les traités du grand souverain de Turquie, nos marchandises traversent librement le Bosphore, cette porte de tous les Etats qui ont des côtes sur la Mer noire, cette grande voie qui leur donne accès au commerce universel. En effet, messieurs, le sultan actuel, arrivé au trône dans une situation très difficile, cherche, par des efforts soutenus, à faire pénétrer la civilisation dans son empire. Sa protection impartiale s'étend sur tous ses sujets, sans distinction de culte ou de race. Aussi, est-ce sous son règne, que pour la première fois, les Roumains de Macédoine jouissent de l'égalité devant la loi.

D'aucuns se sont imaginés que le parti libéral est ennemi de la Russie : Erreur. Permettez-moi de vous démontrer que cela ne peut être, parce que nous ne sommes pas des insensés. Comment ? Nous prendrions une attitude provocatrice vis-à-vis de la Russie, vis-à-vis d'un empire dont l'étendue mesurée astronomiquement par Al. de Humboldt est égale au disque de la pleine lune, d'un empire qui a 106 millions d'habitants et dont la population croît très rapidement, car dans l'espace de 12 ans à peine, de 1870 à 1882, la population s'est accrue de 16 millions d'âmes ; d'un empire qui a une armée de 900.000 hommes sur pied en temps de paix, dont le contingent annuel de recrues dépasse les contingents réunis de l'Autriche et de l'Allemagne, — il en était ainsi tout au moins avant le vote de la nouvelle loi militaire en Allemagne, — d'un empire qui a un réseau de chemins de fer de 30,000 kilomètres et un budget de revenus d'environ 4 milliards ! Prendre une attitude provocatrice vis-à-vis d'une puissance aussi grande, aurait été, dis-je, de notre part un acte irréfléchi et je ne crois pas que nous ayons donné jusqu'ici des preuves de manque de jugement ou de manque de prévoyance dans nos actions.

Nous avons eu le courage de défendre notre pays contre la Russie aussi, et ce courage ne nous fera jamais défaut, toutes les fois que les intérêts de notre pays nous en imposeront l'obligation. Nous nous sommes soulevés contre le protectorat de la Russie, et lorsque, après avoir lutté avec le concours de l'Europe, nous eûmes échappé à ce protectorat, cela ne nous a pas empêchés de nous rapprocher de cette puissance,

dès que les intérêts de notre pays nous eurent dicté cette politique.

Il est aujourd'hui historiquement démontré que Napoléon III, d'accord avec l'Autriche, s'est servi de la question des Juifs, comme prétexte pour renverser le gouvernement de I. C. Brătianu en 1868. La véritable raison résidait dans le soupçon des deux puissances alliées, d'une inclinaison de la politique des libéraux vers la Russie. Celle-ci poursuivait l'émancipation des chrétiens d'Orient. Nous désirions notre indépendance ; il était tout naturel que nous tendions la main à l'unique puissance qui ne poursuivait pas une politique conservatrice dans la Péninsule Balcanique. C'est toujours nous, libéraux, qui avons conclu la convention d'amitié avec la Russie, lors de la dernière guerre. Pourquoi combattrions-nous la Russie ? Pour défendre la civilisation occidentale ? Nous aimons cette civilisation, mais nous n'avons pas les forces nécessaires pour entreprendre une pareille mission, et qui n'a pas de forces n'a pas de devoir. Jadis, un prince moldave de génie essaya de défendre la civilisation occidentale qui alors s'appelait la chrétienté ; il lutta pendant 40 ans. Stefan guerroyait, faisait de grands sacrifices, tandis que le roi de Hongrie, sans lui venir en aide, encaissait les subventions envoyées par le pape pour être distribuées à ceux qui se battaient pour la chrétienté. Il fut épuisé par tant de victoires, et vous vous rappelez tous le testament politique que le grand prince de Moldavie laissa à ses héritiers. Ce n'est pas notre affaire de défendre l'équilibre des puissances dans la Méditerranée.

Nous n'avons dans cette mer, ni flotte de guerre ni flotte marchande.

Nous n'avons pas voulu céder de bon gré la Bessarabie à la Russie, après la dernière guerre, car les intérêts permanents de notre Etat, notre mission historique nous dictaient cette attitude. Je rappellerai que c'est avec la même énergie que nous avons fait opposition à l'Autriche dans la question du Danube.

Permettez-moi d'exposer en quelques mots l'importance que cette question de la Bessarabie avait pour nous ; je le ferai, et non seulement pour vous, Messieurs, mais pour le pays tout entier, qui doit être éclairé sur toutes les questions capitales qui le touchent.

Messieurs, tout peuple, dès sa naissance, a une mission ; s'il la comprend et la remplit, alors tous ceux qui ont intérêt à ce que ce peuple remplisse sa mission historique, deviennent

ses amis. Quel a été la mission de tous les Etats qui ont pris naissance sur la rive gauche du Danube? Messieurs, sous Auguste, il était décidé comme dogme politique que l'empire romain devait avoir pour limite ce Danube. — Il a fallu plus d'un siècle, jusqu'à ce que l'empire romain se fût convaincu que ce n'est pas du Danube, mais d'ici qu'on peut défendre la péninsule balcanique. Cette idée stratégique fut le mobile de l'expédition de Trajan en Dacie. En examinant l'histoire à ce point de vue, on peut voir jusqu'à quel degré la province de Dacie aida l'Empire Byzantin à ne tomber que beaucoup plus tard que l'Empire romain d'Occident et encore à ne tomber que sous les coups d'une invasion venue du sud, sous les coups des Turcs.

Aux temps de l'empire bulgare-roumain d'au-delà du Danube, il se forma encore un Etat bulgare-roumain en deçà du Danube. Cet Etat servit de boulevard à l'Etat trans-danubien. Lorsque l'un, celui d'en deçà fut tombé, l'autre, celui d'au-delà ne tarda pas à le suivre dans sa chute. Mais voici ce que dit à ce propos un des plus compétents historiens français, M. Alfred Rambaud, dans son *Histoire de l'Empire Byzantin*.

«Au temps de Léon VI, l'empire bulgare était composé de deux parties à peu près égales en étendue : la Bulgarie trans-danubienne et la Bulgarie cis-danubienne, entre le Danube, le Balkan et la région du lac Ochride dans les hautes terres de la Macédoine et de l'Yllyrie méridionale.

«La Bulgarie trans-danubienne se composait des principautés vassales comme celles du prince Zalan, de Gelu qui dominait sur les Slaves et les Valaques de la Transylvanie, de Glad qui régnait sur les tribus slaves, valaques ou bulgares du bas Danube.»

Voici ce que dit cet historien au sujet de l'Etat roumano-bulgare de ce côté du Danube, qui créait à la Bulgarie méridionale un boulevard puissant contre les émigrations septentrionales et une réserve inépuisable de barbarie et d'énergie guerrière.

«Protégée par la Bulgarie trans-danubienne contre de nouvelles invasions barbares, protégée par la péninsule syrmienne (entre la Drave et la Save) récemment enlevée aux Francs, contre toute attaque de l'empire allemand, la Bulgarie cis-danubienne pouvait en toute sécurité poursuivre ses plans de destruction contre l'empire grec.

«Tous ces avantages furent perdus lorsque la politique de l'empereur Léon et les hasards des migrations eurent amené



les Hongrois sur le moyen Danube et les *Petchén'gues* sur le *bas Danube*. La *Bulgarie trans-danubienne* fut détruite et la presqu'île syrmienne passa aux mains des Hongrois.»

Après la formation des principautés nous fîmes le boulevard de la chrétienté contre l'invasion des Turcs. Si nous n'y avions pas été, qui est-ce qui eût usé la force des Turcs par une résistance inflexible, pendant une époque si dure et sans aucun secours de la part de la chrétienté ?!

Dans leur dernière tentative de pénétrer, en passant sur nos têtes, au centre de l'Europe, lors du siège de Vienne, les Turcs, y entraînent aussi par force notre prince, Serban Cantacuzino avec sa cavalerie. Nous ne savons pas si Sobieski fût parvenu à briser le siège, sans le concours de ce prince roumain.

Après que la conférence de Paris de 1858, eût achevé les travaux qui nous concernaient, son président M. Walewski, ministre des affaires étrangères de France, envoya à M. Thouvenel, ambassadeur à Constantinople une dépêche dans laquelle il exposa les raisons qui avaient poussé l'Europe à s'occuper de nous. Il disait que l'Europe avait voulu élever «sur la rive gauche du Danube la barrière qui doit fermer à la Russie l'accès de cette partie de l'Orient»; l'Europe a voulu par là, éviter tout contact entre la Russie et la Turquie et, dans ce but, elle nous fit restituer une partie de la Bessarabie. Nous ne pouvions pas, en traitant directement avec la Russie, au sujet de la Bessarabie, être traités vis-à-vis de l'Europe qui nous avait chargés d'une mission en nous donnant cette province. Nous ne pouvions pas résister. Il y avait là aussi une question d'honneur pour nous.

Mais, lorsque, après l'abdication du prince de Battenberg, les plus remarquables hommes politiques de Bulgarie, avec le président de leur Chambre en tête, vinrent à Bucarest offrir la couronne de leur pays à notre Roi et son accession à la Roumanie, nous avons décliné leurs propositions. Nous ne voulions pas, en acceptant, creuser un abîme entre la Russie et nous.

Pour ce qui concerne nos intérêts permanents, nous avons été et nous serons toujours intransigeants; avec alliés ou sans alliés, nous les défendrons. Nous pouvons succomber, mais un peuple vaincu en défendant courageusement ses droits, se relève de nouveau; l'estime du monde et même celle de ses

ennemis est le levier moral qui le relèvera de parmi les morts, lorsque les circonstances lui seront devenues favorables.

**M. Al. Lahovary, ministre des affaires étrangères.** Mieux vaut ne pas tomber. La Pologne a succombé avec beaucoup d'honneur.

**M. An. Stolojan.** Vous oubliez l'Italie, M. le ministre, que l'on disait ne plus être qu'une expression géographique. (*Applaudissements*).

Ici il y a lieu de vous citer un passage d'un livre écrit par sir Charles Wentworth Dilke, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères d'Angleterre.

«Quand l'Autriche a fait des ouvertures à Bucarest et à Berlin en vue d'une alliance avec la Roumanie, le gouvernement du roi Charles a répondu en demandant une garantie solide de la neutralité roumaine. Sa requête n'ayant pas été accueillie, de grands travaux de fortifications ont aussitôt été entrepris en Roumanie. Ce petit Etat s'est résolu à ne compter désormais que sur soi-même, et son organisation militaire est si puissante aujourd'hui, que pour une guerre de courte durée l'armée roumaine peut être mise au dixième rang parmi celles de toutes les puissances d'Europe. Aussi est-il possible que sa neutralité soit respectée. Il paraît résulter de la marche suivie par les Russes, que s'ils veulent occuper la Bulgarie, sans s'attaquer à l'Autriche, ils devront opérer par la voie maritime, c'est à dire de connivence avec la Turquie».

Mais j'entends continuellement dire : pourquoi alors n'avez-vous élevé des fortifications que sur le Siret et non pas du côté de l'Autriche aussi. Et les fortifications de Bucarest ? En dehors de cela, nous sommes défendus du côté de l'Autriche par des montagnes et nous avons des fortifications vivantes dans les nombreux Roumains groupés d'une manière compacte aux frontières de l'Autriche, vers nous, et qui ont conscience de leur nationalité et de leur intérêt à ce qu'il y ait ici un Etat roumain indépendant.

Le pays est agité par la question des Roumains de Transylvanie. Est-ce nous qui l'avons provoquée ? Non. Si nous avions dû nous occuper de la question des Roumains d'au-delà de nos frontières, nous n'aurions pas commencé par les Roumains de Hongrie. Presque le tiers de la population serbe est de race roumaine, et quoiqu'elle n'ait ni écoles roumaines, ni églises nationales, on ne parle pas de ces Roumains-là.

En Bulgarie également, une grande partie de la population est roumaine; il ne lui est pas permis d'avoir des écoles roumaines, et dans les églises, fondées à ses frais, on ne se sert pas de la langue des paroissiens; et pourtant il n'est même pas question de l'injustice qu'on fait à nos conationaux de là-bas, quoique, en vertu d'un article du traité de Berlin, nous puissions protester. L'année dernière encore, un conflit a surgi entre le gouverneur de Bucovine, le comte Pace, et les Roumains; le gouvernement autrichien, avec sa sagesse traditionnelle, a tenu compte des réclamations des Roumains et a redressé l'état des choses. On ne parle pourtant pas, dans le royaume de Roumanie, des Roumains de Bucovine.

Pourquoi alors le pays est-il agité par la question des Roumains de Hongrie? Parce que les Roumains de là-bas émeuvent la Roumanie, par des plaintes contre les injustices qu'ils subissent de la part des Hongrois. Par des lois d'exception, ils sont exclus de la vie politique de leurs pays.

Aucun Roumain de Hongrie ayant de la culture ne peut trouver de place dans son pays à cause de l'exclusivisme des Maghyars. Pour eux, il n'y a pas de justice; c'est pour cette raison qu'ils immigrent en masse dans le Royaume. Nos écoles en sont pleines. Vous les trouvez en grand nombre dans différentes administrations. Il sont au barreau. Les rédactions des journaux en pullulent. Il y a des districts, comme celui de Braïla et celui de Ialomitza, où les Roumains de Hongrie ayant amassé de grandes fortunes, grâce à leur travail, possèdent une grande influence politique.

Dans chaque district, il y a dans nos collèges électoraux un groupe de Roumains de Transylvanie qui forment la majorité en faveur du parti pour lequel ils se décident de voter. Ces hommes n'ont pas oublié leur origine, ils ont des parents, des amis de l'autre côte des Carpathes et des relations quotidiennes avec ceux qui sont restés là-bas. Toute souffrance, toute injustice subies par les Roumains de Hongrie les affectent. L'élément transylvain est une force dans notre pays. Rappelez-vous l'émotion ressentie dans tout le pays, lorsqu'il eut appris que les Hongrois avaient empêché la réunion du congrès national roumain. Nous avons été pris d'une appréhension violente; si les Roumains perdaient patience, nous disions-nous, si le gouvernement de là-bas lui-même voulait provoquer une agitation populaire? Que ferions-nous alors? Ce n'est pas nous, d'ici, qui avons mis cette question sur le tapis. Nous

voulons être maîtres dans notre Royaume et poursuivre la politique extérieure qui nous sera imposée par nos intérêts, ce que nous avons prouvé par l'expulsion de quelques Transylvains. Jean Bratiano savait très bien qu'il s'exposait à l'impopularité en prenant de telles mesures contraires au sentiment public du pays. Mais il n'a pas hésité à faire son devoir.

C'est depuis lors que commencèrent des agitations étranges dans nos campagnes, agitations qui prirent corps par la révolte des paysans de 1888. Les habitants des campagnes du bord du Danube étaient incités à passer en Bulgarie où on leur promettait, pour rien, beaucoup de terrain. Parmi les habitants des montagnes, on faisait de la propagande pour les faire passer en Transylvanie où on leur distribuerait des armes. Un groupe d'une centaine d'individus se dirigeait vers la légation d'Autriche pour briser les vitres; la police lui a barré le passage à l'entrée de la rue Vamiî. Enfin, on voit apparaître des proclamations de quelques enthousiastes, parmi lesquelles des employés aux chemins de fer, par lesquelles ils appelaient aux armes leurs confrères de Transylvanie, contre les Hongrois. Dans de pareilles agitations ceux qui conduisent le mouvement et savent ce qu'ils veulent, restent cachés et seules les natures enthousiastes qui s'ennivrent de paroles, se mettent en avant et en pâtiennent aussi. C'est de ces derniers que les expulsés faisaient partie.

Que visait-on par cette propagande et ces agitations? Tout d'abord, on voulait nous mettre en conflit avec l'Autriche-Hongrie; puis malgré l'attitude décidée du gouvernement de I. Bratiano, le travail souterrain parmi les paysans n'a pas cessé; il a continué secrètement jusqu'à ce qu'il eut amené la révolte des paysans de 1888; voici le rapport qu'en fait le colonel Beller, commandant des troupes de Panteleimon, lors de la révolte :

«Il est évident, dit-il, que les étrangers, vu le but qu'ils poursuivent, auraient été satisfaits dans leurs intérêts de pouvoir présenter notre pays comme étant dans un état d'anarchie, ayant des idées socialistes et surtout de le voir troublé par une révolte des paysans; il est également évident qu'on n'a négligé, dans ce but, ni l'envoi des agents les plus experts en intrigues, ni l'argent, cet auxiliaire puissant de toutes les actions.»

Dans quel but avons-nous porté à la tribune de notre parlement la question des Roumains de Transylvanie? Pour donner un cri d'alarme. Les Hongrois ont le droit de mettre le

feu à leur maison, mais lorsque l'incendie qu'ils ont allumé chez eux, menace de communiquer le feu à notre maison, n'avons-nous pas le droit de crier, d'appeler au secours ?

Si cet état des choses ne cesse en Hongrie, nous devons craindre qu'il ne nous soit plus possible, à nous qui avons la responsabilité de la conduite de ce pays, de maîtriser les courants qui peuvent naître chez nous par suite de la question transylvaine.

L'histoire d'hier nous apprend que ce que nous craignons, peut se répéter.

C'est pourquoi, nous nous adressons à ceux qui ont la responsabilité de la paix universelle, à ceux qui désirent le maintien des traités d'aujourd'hui, pour attirer leur attention sur la mauvaise situation que nous créent les Hongrois. Si, au milieu de la paix, on a provoqué et on provoque des agitations, à quoi pouvons-nous nous attendre, lorsque l'heure fatale sera proche, lorsqu'on jugera nécessaire d'user des grands moyens, surtout si ceux qui peuvent avoir intérêt à paralyser notre action politique trouvent des auxiliaires dans ceux qui provoquent le juste mécontentement des Roumains d'au-delà des Carpathes.

Voilà messieurs, la raison pour laquelle nous avons soulevé la question de Transylvanie. Nous ne l'avons nullement soulevée, dans le but de créer des difficultés au gouvernement ; nous avons cru seulement de notre devoir d'attirer l'attention de l'Europe, sur cette situation malade.

Si, encore, les Transylvains n'avaient pas raison ! Mais la justice est de leur côté.

Ils ne demandent que l'égalité devant la loi. Ils veulent être traités sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens hongrois, et non comme un peuple conquis ; ils demandent qu'on leur rende possible la vie politique, communale et départementale, qu'on leur permette d'établir des écoles où leur langue soit enseignée.

Notre conscience sera tranquille, car nous avons fait notre devoir en attirant l'attention de qui de droit sur le péril que cette question présente pour la paix européenne, et les Hongrois ne parviendront pas à dénationaliser les Roumains. C'est une tentative dangereuse pour la paix universelle, mais vaine en elle-même. Les Français n'ont pas déshabitué les Bretons de parler leur langue. Les Alsaciens ont été de bon Français, sans avoir appris la langue française ; quoique d'origine allemande, ils se sont attachés avec affection à la France,

parce que celle-ci a renversé chez eux les droits féodaux et leur a accordé l'égalité devant la loi. Les Hongrois n'ont qu'à suivre cet exemple et ils arriveront évidemment au même résultat avec les Roumains de là-bas.

L'entreprise des Hongrois de dénationaliser les Roumains est vaine. Il y a entre le Roumain et le Hongrois, non-seulement une différence de race et de tempérament, mais aussi une différence de religion. On comprendrait encore une pareille entreprise contre un peuple qui n'a pas la fierté de son origine et qui a perdu tout espoir de jouer, de par lui-même un rôle dans le monde. — Mais aussi longtemps qu'il y aura un Etat roumain, les Roumains de là-bas ne pourront pas renoncer à leur nationalité. Si notre voix ne doit pas être entendue, et si ceux à qui cela appartient, ne veulent pas intervenir pour mettre fin à cette mauvaise situation des choses, je me permets de donner un conseil aux Roumains d'au-delà des frontières : Supportez quoi que ce soit avec l'opiniâtreté reconnue de notre race, et n'enfreignez pas la loi, car votre heure sonnera.

Que les Roumains soient bien persuadés que sans notre concours, de nous autres qui sommes à cheval sur les Carpathes, la question d'Orient ne peut être résolue. Je vous citerai à ce sujet un passage d'un mémoire présenté par J. C. Bratiano à Napoléon III en 1855 et un autre du livre de Charles Dilke, au sujet duquel un homme d'Etat remarquable, dans la position d'être des mieux informés en Europe, me disait : « Voulez-vous connaître l'état de l'Europe, eh bien, lisez *l'Europe en 1877* de Dilke.

Voici ce que disait Bratiano : « A la fin du dernier siècle, Cathérine et Joseph II se préparaient à envahir la Turquie de concert, mais comme chacun des deux alliés nourrissait l'espoir de fruster l'autre dans la domination de l'Orient, tous les deux cherchèrent à gagner les Roumains en leur promettant la reconstitution de la Dacie. Cathérine II frappait des monnaies à l'effigie de la Dacie et Potemkin en était le roi, et Joseph II parcourait la Transylvanie en répétant aux Roumains.

*«Imperator Romanorum sum!»*

«Et les promesses qu'il leur faisait étaient si grandes qu'il détermina une insurrection contre les Hongrois, leur dominateurs, insurrection qui fut étouffée dans le sang des Roumains, par ce même «empereur roumain».

Sir Charles Dilke disait de son côté : « L'alliance de la Roumanie a plus de valeur pour l'Autriche que celle de l'Angleterre. Le puissance maritime de l'Angleterre ne pourrait être d'aucune utilité à l'Autriche, pour lui épargner les conséquences immédiates d'une guerre, et pendant les 2 mois qui suffiraient probablement aux Russes pour leurs opérations, nos forces militaires ne compteraient pas. Les Roumains au contraire mettraient en ligne dès le début 150.000 hommes, parfaitement commandés et exercés et dont la solidité au feu est comparable à celle des troupes allemandes. »

Encore une foi donc, la question d'Orient ne peut être résolue sans notre concours. Les Roumains sont à cheval sur les Carpathes. Non seulement nos forces militaires ne sont pas une quantité négligeable, mais encore, notre position géographique nous donne une importance considérable. L'Autriche voisine de la Russie a une frontière artificielle, tortueuse et non fortifiée de 1158 kilomètres de longueur. Et des bouches de Cattara jusqu'à la frontière russe, nous sommes seuls à poursuivre une politique pacifique, indépendante et dépourvue d'intentions hostiles; c'est nous aussi qui sommes les gardiens de la Bulgarie, rien que par crainte que le feu ne prenne, de ce côté. C'est pourquoi j'espère que ceux qui le peuvent comprendront que ce que je dis ici part d'un sentiment d'amitié, du désir de voir la paix se maintenir et d'un sentiment de reconnaissance pour ceux qui font tous leurs efforts pour conserver au monde les bienfaits de la paix.

Voilà, messieurs, ce que j'avais à dire sous ce rapport. M. Stourdza a soulevé également la question au Sénat et il n'en a pas fait une question de parti. Qu'a-t-il dit au gouvernement? Nous vous demandons votre avis à vous qui êtes au pouvoir. Il est évident qu'ayant la responsabilité, vous ne pouvez le donner qu'après avoir mûrement étudié la question, comme des ministres qui pèsent leurs paroles tout autant qu'une note diplomatique.

Que vous a dit encore M. Stourdza? Soyez, a-t-il dit, des courtiers honnêtes entre les Hongrois et les Roumains d'outre-monts, pour amener la paix entre eux, sans vous mêler aux luttes des partis de là-bas. C'est là une question de trop grande importance, pour que vous puissiez vous refuser à rendre un pareil service à l'humanité et aux partisans de la paix.

Mais qui vous a proposé d'intervenir par des notes officielles entre le gouvernement de Hongrie et ses sujets?

De quelles paroles de M. Stourdza avez-vous conclu à cette manière d'agir? Il est facile de combattre un homme en lui imputant des choses qu'il n'a pas dites. Un gouvernement ne peut-il communiquer avec l'autre que par des notes? A notre ministère des affaires étrangères, il doit y avoir des dossiers pleins d'instructions officieuses données à nos ministres à l'étranger, dans lesquelles on leur indique le langage qu'ils devront tenir sur telle ou telle question, lorsque l'occasion se sera présentée. Et même, si le ministère des affaires étrangères d'Autriche n'entamait pas le premier la question de Transylvanie, tout au moins pour demander des explications sur ce qui a été dit dans nos Chambres, un ministre habile pourrait toujours amener insensiblement la discussion sur cette question et expliquer quelles sont les difficultés auxquelles nous nous butons dans notre pays à cause des persécutions que les Hongrois font subir aux Roumains d'Autriche. Au lieu d'imiter notre exemple, vous en avez fait une question de parti, au risque de faire manquer son effet à notre initiative en faveur des Roumains de Hongrie. En effet, vous vous êtes mis à nous dénoncer au monde comme n'étant pas sincères dans nos revendications en faveur des Roumains opprimés.

Vous avez perdu de vue le grand intérêt général et national de ces discussions, de crainte que notre popularité ne s'accroisse en remplissant notre devoir, par l'initiative prise dans cette question. C'est pourquoi, sans émettre aucun avis dans cette question, vous vous êtes attaqués à des personnalités. Voici en effet le sens de la réponse de M. Lihovary: M. Stourdza en soulevant la question ne cherche que de la popularité, il n'est pas sincère parce qu'il n'est pas bon Roumain; car s'il avait été bon Roumain il n'aurait pas accepté la proposition faite au congrès de Berlin, d'accorder la naturalisation aux Juifs, par catégories.

Cet exemple donné d'en haut a été contagieux et M. C. Arion n'a pas manqué de le suivre. Il a aussi fait de cette question nationale, une question de parti, sans avoir au moins l'excuse d'avoir craint de perdre son porte-feuille. Vous n'avez pas bien agi. Vous avez reproché à M. Stourdza son attitude dans la question des Juifs. Vous avez eu tort. Dans la question des Juifs, le pays doit à Jean Brătianu une solution conforme aux vœux de la nation. Mais ce grand homme d'Etat fut aussi un psychologue. Il ne brusquait pas les solutions, il attendait que les idées avantageuses au pays fissent lentement leur chemin



dans l'esprit des hommes d'Etat de l'Europe. Il cherchait à réduire les exigences de l'Europe dans cette question. Lorsqu'il avait obtenu un minimum dont l'Europe se contentait, à un moment donné, il venait le proposer à la Chambre, certain que celle-ci allait le repousser, car il connaissait la volonté du pays ; alors il se tournait de nouveau vers l'Europe et lui expliquait que le pays n'acceptait par la proposition de naturaliser les Juifs même par catégories. Que devait alors faire l'Europe ? Demander au Roi de constituer un autre gouvernement ? Mais lequel ? Car l'opposition était aussi contre ce projet ; et, ainsi, peu à peu, Jean Bratiano a démontré à l'Europe qu'aucune solution n'était possible, si ce n'est celle qui finalement a été adoptée.

M. C. Arion a déterré la vieille accusation imputant à I. Bratiano et à Kogalniceano d'avoir perdu la Bessarabie par imprévoyance. Je vois que vous ne pardonnez même pas aux morts. Pour nous démontrer que Kogalniceano et Bratiano furent imprévoyants, M. C. Arion nous apporte, comme preuves à l'appui, une dépêche trouvée dans la collection des documents publiés par V. Kogalniceano après la mort de son père, relative à la guerre et à la cession de la Bessarabie. En effet, parmi ces documents, il y a une dépêche de Kogalniceano dans laquelle il est dit que le sort de la Bessarabie, aussi bien que celui de la Bosnie et de l'Herzégovine fut décidé déjà à Reichstadt, où eut lieu l'entrevue des trois empereurs. Cette dépêche prouve précisément que nous étions bien informés. La question se pose donc ainsi : pouvons-nous poursuivre une autre politique ? L'Allemagne étant en intelligence avec la Russie et l'Autriche, sur qui pouvions nous nous appuyer pour nous opposer aux Russes et les empêcher de passer en Bulgarie ? Dans ces conditions, la seule voie qui nous fût tracée par les circonstances, était celle que notre politique a suivie et qui nous imposait de conclure une convention avec la Russie. Par cette convention, nous avons stipulé que la Russie non seulement garantirait l'intégrité de notre territoire contre les autres nations, mais qu'elle s'engageait aussi à respecter elle-même cette intégrité.

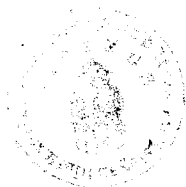
Que pouvons-nous faire de plus ? Mais, pour vous prouver combien nous avons été prévoyants, je vous dirai encore une chose. Le projet de traité proposé par la Russie, était intitulé : traité d'amitié et d'alliance. Nous avons effacé le mot alliance. Car nous nous sommes dit : si nous nous allions avec les Russes,



nous serons forcés de nous battre avec ceux aussi avec lesquels nous ne le voulions pas. Nous nous sommes donc contentés de l'amitié de la Russie, décidés que nous étions à faire la campagne pour notre propre compte, pour conquérir l'indépendance par nos armes et non pour l'obtenir de la grâce des autres.

En politique personne ne vous rend service pour rien ; et si nous avons obtenu l'indépendance à la suite des victoires des Russes, nous aurions dû céder la Bessarabie comme prix de l'indépendance qu'on nous aurait accordée. Si les Russes avaient essayé de nous prendre la Bessarabie par force, contrairement au traité signé, nous étions décidés à la défendre. C'est pour cette raison aussi que nous mîmes 60.000 hommes sur la ligne de l'Argesh. Enfin, vint le congrès de Berlin et l'Europe qui nous avait donné la Bessarabie, nous la reprit. Et je crois encore aujourd'hui que la Russie a commis une grande faute en nous enlevant la Bessarabie, car une puissance, quelle que soit sa force matérielle, a besoin de force morale, pour inspirer de la confiance ; et même dans cette guerre, la Russie eut l'occasion de constater que les petits Etats peuvent aussi être utiles aux grands colosses ; et pour prouver combien la Russie a perdu pour cette raison en Roumanie, je rappelle deux événements. Héliade Radulesco qui, dans beaucoup de circonstances, eut le don d'être l'expression du pays entier a chanté la gloire des Russes dans l'une de ses premières odes ; mais en 1888, M. Blaramberg—qui est partisan d'une entente avec la Russie,—devait nous proposer la garantie, de la République Française, pour accrédi-ter à nos yeux la signature du grand empereur de toutes les Russies. Je ne parle pas des Bulgares révoltés contre l'influence de la Russie, qui sont venus à Bucarest offrir la couronne de leur pays au catholique Charles de Hohenzollern. Mais comme vous avez fait de cette question, une question de pari et qu'entre autres, vous nous avez accusés de la perte de la Bessarabie, je suis aussi en droit de vous faire une accusation basée sur des documents. Lorsque les Russes travaillaient de toutes leurs forces, pour nous enlever la Bessarabie, tout le pays a été sur pied. Le ministère libéral a fait un appel à tous les hommes éminents du pays pour avoir leur concours.

Voici quelques unes des dépêches de Kogalniceano..



7 Février 1878.

*M. Basile Alexandri*

Mircesci.

«Il m'est impossible de croire que tandis que les destinées du pays sont à l'ordre du jour et que tous les hommes qui ont travaillé à la renaissance de la Roumanie continuent leur mission, toi seul, tu veuilles rompre avec ton passé et te contenter de poésie. Veux-tu aller à Rome en mission extraordinaire? Tu ne diras pas qu'en Italie il fait froid? Réponds vite, car les évènements marchent.»

*Kogalniceano.**Michel Kogalniceano à Georges Liteano à Folticeni*

8 Février, 1887

«On nous réclame une partie de notre pays, la Bessarabie. Tous les enfants du pays doivent la défendre. Le prince et le gouvernement ont fait leur devoir. Hier, sur la demande du ministère, l'Assemblée a retiré l'accusation contre les précédents ministres et a décidé d'envoyer une délégation à l'étranger pour soutenir la cause nationale.

«Alecsandri est désigné pour aller à Rome. J'ai des raisons pour croire qu'il acceptera. Toutes les fois que j'ai cru que le pays avait besoin de capacités, je me suis adressé à vous. Vous avez toujours refusé et vous avez mal fait, car vous devez perpétuer le nom de votre père qui, à son époque, n'a jamais refusé de servir le pays, même au prix de sacrifices. Je viens donc à présent m'adresser aussi à vous, pour vous proposer d'aller à Berlin en mission diplomatique, soit définitivement soit provisoirement. Croyez-moi, ne refusez pas.

«Tout à vous

*Kogalniceano.»*

Je crois inutile de lire encore d'autres dépêches. Tous les hommes éminents, à l'appel du gouvernement du pays, ont pris la crose des apôtres et sont allés de pays en pays démontrer à l'Europe qu'elle a aussi intérêt à empêcher qu'on nous prenne la Bessarabie.

Je vous le demande où étiez vous, vous?

**Une voix.** Nous étions en état d'accusation.

**M. M. Ghelmegeano.** La mise en accusation fut annulée par la déclaration de M. Bratiano.

**M. A. Stolojan.** Vous direz peut-être que nous ne vous avons pas appelés! Eh bien, je vous le dirai, moi, où vous étiez.

M. C. Arion a invoqué le témoignage de Kogalniceano. J'aurai recours à la même autorité pour vous accuser. Voici une dépêche de feu M. Kogalniceano, à notre ministre à St. Pétersbourg, datée du 20 Mars 1878, et destinée à être lue au ministre des affaires étrangères de Russie.

Voici le contenu de cette dépêche :

«Une voix officielle, paraît-il, aurait dénoncé le gouvernement Princier comme l'instigateur de l'émotion du pays. C'est le gouvernement, aurait affirmé cette voix, qui excite la population. Peut-être serait-il plus simple, et à coup sûr il serait plus vrai de chercher et de trouver dans l'explosion d'un légitime patriotisme, l'explication de cet émoi public. Il serait aussi plus juste de considérer que la question a été irritée par les clameurs des adversaires du ministère actuel, dont quelques uns sont pourtant en relations intimes avec le représentant de la Russie à Bucarest. S'ils ont mis pour un jour leurs passions à l'écart, lorsqu'ils ont protesté avec le pays entier contre l'idée d'une cession de la Bessarabie, ils n'ont pas tardé à rentrer dans leurs errements habituels, et se font aujourd'hui un instrument de polémique du malheur qui menace la patrie.»

Pour montrer aussi quelles étaient vos occupations d'alors, voici une lettre adressée à Jean Bratiano par un de vos chefs, un homme de la parole duquel vous ne pouvez douter, et dont l'honneur est au-dessus de tout soupçon dans l'estime que vous lui portez, un ancien vice-président de l'Assemblée. Vous avez deviné que c'est de M. Holban qu'il s'agit.

Jassy, 26 Octobre 1877

*Très honoré Monsieur,*

«Je sais que vous n'aimez pas les longues lettres, j'essaierai donc d'être aussi bref que possible ; *mais je vous prie de lire.*

«Je n'ai pas pu arriver à temps pour vous rencontrer lorsque vous êtes venu à Jassy et je prends la liberté de vous écrire, après une consultation que j'ai eue avec mes amis d'ici.

«D'après toutes les informations que j'ai pu recueillir, il paraît que les conservateurs organisent dans le pays une vaste conspiration qui ne reculerait pas même devant les moyens violents. On croit qu'ils embauchent des vagabonds

«étrangers et qu'ils cherchent des armes. Ainsi, un armurier de «Jassy demande l'autorisation d'introduire dans le pays, un véritable arsenal de plusieurs centaines de revolvers, cartouches «métalliques, fusils de chasse, etc., etc.

«Des Polonais et des Hongrois sont très répandus dans le «pays; à la gare de Pascani il y a une véritable colonie polono-hongroise organisée, qui n'est pas du tout surveillée. Il y «faut un actif personnel de police, ayant des forces étendues «et des moyens pour exercer l'espionnage. Il y a une misère «épouvantable aujourd'hui à Pascani, parce que le gouvernement «ne fait rien pour la police de cette ville. Il paraît que le centre «est à Cernautzi, ayant des ramifications dans notre pays par «Itscani. Il n'est pas bien de ne pas prendre des mesures dans «une pareille situation. *Je sais que des réunions secrètes ont «lieu ici chez les principaux conservateurs, qui changent chaque «soir de lieu de réunion.*»

Ce qui veut dire que tandis que nous étions en guerre au-delà du Danube et que nous étions menacés de perdre la Besarabie, M. Holban vous accusait, vous conservateurs, de conspirer.

**Une voix.** Vous croyez au contenu de cette lettre.

**M. C. I. Stoicesco.** Pourquoi n'y croirions-nous pas lorsque M. Holban qui est présent, garde le silence.

**M. A. Stolojan.** Si M. Holban a été mal informé, il est de son devoir de dire d'où il sait ces choses, et qui l'a induit en erreur, en lui donnant de fausses informations, et le public pourra juger son accusation d'alors et sa rétractation d'aujourd'hui.

**M. A. Lahovary, ministre des affaires étrangères.** Vous aviez l'état de siège.

**M. A. Stolojan.** Vous vous trompez profondément, car dans la convention conclue avec la Russie, il a été stipulé par un article, qu'on ne pouvait nous demander la suspension des libertés et la proclamation de l'état de siège. Il a été stipulé que nous avions le droit de maintenir nos institutions libérales et nous étions le premier peuple de l'univers qui eût donné un exemple éclatant, en pouvant faire la guerre sans qu'aucune des libertés politiques fût suspendue, et c'est là un titre de gloire non seulement pour le parti libéral, mais pour le pays entier (*applaudissements*).

Le roi Victor Emmanuel lorsqu'il y eut la guerre chez lui, déclara tout d'abord l'état de siège.

**M. Alexandre Lahovary, ministre des affaires étrangères.**

L'état de siège est publié par le *Moniteur officiel*, mais je ne vous en accuse pas.

**M. A. Stolojan.** Même lorsque l'empereur de Russie était dans son quartier général de Ploesti, la liberté de la presse et des réunions était complète, et les Chambres fonctionnaient. Et quand le grand empereur de Russie vint au Palais de Bucarest rendre sa visite à notre souverain, les honneurs lui furent rendus par une compagnie de la garde nationale arborant le drapeau, et le tzar passant devant son front demanda : mais cette armée, quelle est-elle ?

Les critiques de M. C. Arion au sujet de la Bessarabie me rappellent notre proverbe : après la bataille, on trouve beaucoup de braves. Les documents par lesquels on peut voir avec quel patriotisme ardent, avec quelle énergie et quelle intelligence la cause de la Bessarabie a été défendue, sont aujourd'hui du domaine public (*applaudissements*).

Pour ce qui concerne la question du Danube, j'ai la déclaration de M. Carp, qui me disait un jour en chemin de fer : si le pays savait avec quelle intelligence, avec quelle énergie et quelle habileté, Bratiano a travaillé pour en finir avec la question du Danube, on lui élèverait de son vivant encore une statue (*applaudissements*). On sait comment vous la lui avez élevée !

Pour que vous voyiez jusqu'à quel point nous nous sommes efforcés d'écarter de la question transylvaine toute considération de parti, je vous ferai remarquer que j'ai évité de vous poser des questions sur certains événements connus de tout le monde.

Je ne vous ai pas demandé, par exemple, ce que M. Virgile Arion, secrétaire général au ministère de l'instruction publique, a cherché en Hongrie ; je ne vous ai pas demandé d'où le procureur de Cluj peut connaître si bien les opinions de M. le ministre de l'instruction publique, dans la question des Roumains d'au-delà les Carpathes, pour invoquer son autorité dans le réquisitoire qu'il a fait contre les Roumains d'outre-monts.

**M. T. Ionesco, ministre des cultes.** Vous ne connaissez pas ma brochure ? Elle a été écrite en allemand et j'aurais pu vous la procurer.

**M. A. Stolojan.** Nous nous sommes gardés de parler de ces événements, parce que nous ne voulions pas donner l'occasion de faire de la cause des Roumains de Hongrie, une

question de parti. Danton disait : que ma mémoire périsse pourvu que nous sauvions la France. Vous n'avez même pas eu la grandeur d'âme de dire : aidons les Roumains, au risque même d'attirer sur les libéraux la reconnaissance du pays pour l'initiative qu'ils ont prise.

Je prie M. le président de m'accorder 5 minutes de repos. (L'assemblée après avoir été consultée, accorde la suspension de la séance pour 5 minutes.

La séance est reprise sous la présidence de M. le général Mano).

**M. A. Stolojan.** Messieurs les députés, étant donné la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons à cause des circonstances extérieures, ne croyez-vous pas, qu'il est intelligent, qu'il est bon de chercher par tous les moyens à assurer l'ordre dans ce pays.

Enlevons à nos luttes politiques l'acuité qu'elles ont aujourd'hui, pour pouvoir discuter, sans introduire dans toutes nos discussions des incriminations blessantes pour les uns et pour les autres.

Ne peut-on pas arranger les choses de façon à ce que ceux qui sont assis sur ce banc, reconnaissent que ceux qui sont sur le vôtre n'y sont pas arrivés par la violence, mais par la volonté du pays, qu'ils ne sont pas des usurpateurs, comme on vous le dit aujourd'hui ouvertement ; et de cette façon, ne peut-on pas voir les gouvernements se succéder l'un à l'autre dans notre pays, avec tranquillité et sans secousses. Le monde est très indulgent envers les grands Etats, et très exigeant envers les petits. Toute faute de la part de ceux-ci est exploitée aussi à l'étranger. Il est dans l'intérêt du bon renom de ce pays et par conséquent de son influence au dehors parmi les peuples qui l'environnent, d'être un véritable Etat modèle. Les petits Etats doivent avoir pour eux la force morale qui puisse suppléer à l'insuffisance des forces matérielles, et seul un Etat libéral peut jouir de l'affection et de la sympathie des peuples voisins.

Pour ces raisons, ne croyez-vous pas que le temps soit arrivé où, ayant l'étiquette d'Etat libéral, nous en ayons aussi le fond ? Nous avons une constitution, un régime parlementaire, mais sur papier seulement ; la vérité vraie est que le pays ne se gouverne pas lui-même. Jugez par vous-mêmes ; de tous les facteurs constitutionnels, un seul est resté debout, le Roi ; tous les autres ne signifient plus rien. La Chambre n'est rien, le Sénat n'est rien, le ministère n'est rien, les partis ne sont

rien, et pourquoi? Parce que nous n'avons pas la liberté des élections.

La situation d'aujourd'hui ne peut plus durer; elle a contre elle le dégoût et la réprobation du pays. Croyez-vous que la loi électorale actuelle puisse encore durer, après les scandales qui ont eu lieu à Berlad, à propos desquels une partie de la majorité, a dénoncé les vilenies de l'administration et l'autre les péchés de la magistrature?

C'est un fait acquis, je crois, qu'étant dans l'opposition, vous réclamiez aussi la liberté des élections, mais qu'une fois au pouvoir, vous reveniez à vos procédés d'autrefois. Bientôt vous serez de nouveau dans l'opposition. Avez-vous pensé, je vous le demande, à ce qui vous attend avec les précédents que vous aurez créés et les lois que vous aurez votées?

Je crois donc, messieurs qu'il serait urgent de penser, tous, à mettre fin à cette situation de choses, et à créer un régime parlementaire et constitutionnel qui soit bon et vraiment honnête.

Dans un voyage que je fis cet été à Gorj pour l'élection d'un sénateur, je me suis convaincu que les collèges électoraux sont trop restreints, et qu'une réforme électorale est de toute nécessité.

Vous avez réformé la loi sur l'administration et augmenté le nombre de sous-préfets qui sont maintenant payés 500 frs. par mois. Dans ces élections du Gorj, j'ai observé les effets électoraux de cette réforme. Dans ce district vous avez créé 10 sous-préfectures. Ceux qui ont le plus de chance d'être nommés sous-préfets, ou bien de conserver ces fonctions sont précisément des électeurs du 1er collège. Mais pour cela il faut qu'ils aient un revenu foncier de 1000 frs.; s'ils ne l'ont pas voici ce qu'ils font; le sous-préfet qui possède bien 3 ou 4 pogones dans une commune rurale, va déclarer au percepteur que ce terrain lui donne un revenu de mille francs. Le percepteur, n'en veut pas savoir davantage; il l'inscrit comme possesseur d'un revenu de 1000 frs. ayant l'obligation de payer un impôt de 100 frs., partagé entre l'Etat, le district et la commune.

D'après ces rôles se font les listes électorales. Le calcul du sous-préfet est très bon. Avec un capital de 100 frs., le voilà possesseur d'un revenu annuel de 6000 frs. que son poste lui rapporte.

Nous avons donc 10 voix de sous-préfets et autant d'adjoints



de sous-préfets. En comptant aussi le préfet et son directeur, le directeur du crédit agricole, le directeur de la maison d'arrêt préventif, le maître de police, le maire, ainsi que d'autres fonctionnaires, leurs amis et parents, nous arriverons à un effectif de 40 voix qui aujourd'hui votent pour vous, et demain voteront pour nous; et dans ce 1<sup>er</sup> collège il ne faut pas à un candidat plus de 80 voix pour être élu. A côté de ces voix des fonctionnaires, prend place le contingent de la dot gouvernementale qui vote régulièrement pour le gouvernement, quel qu'il soit. Il y a encore une catégorie d'électeurs dont je m'occuperai plus spécialement. Ce sont les propriétaires possédant en indivis la terre de leur auteur commun (*moşneni*). C'est la communauté, et non les co-propriétaires individuellement, qui paient l'impôt foncier de l'ensemble de la terre.

Celle-ci, donne en effet un revenu de 1000 frs.; mais elle est partagée jusqu'à tel point que la part d'un des copropriétaires ne contient parfois qu'un quart ou un demi pogone. La perception n'inscrit qu'un seul des copropriétaires; ceux-ci en général choisissent le plus misérable d'entre eux, celui qui n'a rien à faire. Les listes électorales étant formées d'après les rôles de la perception, voici notre malheureux propriétaire de  $\frac{1}{2}$  pogone, électeur du 1<sup>er</sup> collège. Et je vous garantis, que si vous le lui demandiez, cet électeur privilégié, ne saurait vous dire qui est maire dans son village; comment saurait-il par conséquent ce qui passe dans le reste du pays?

Voici l'accusation que je vous porte, M. Catargi. Pendant votre ministère de 1870, pour faire réussir les candidatures officielles, vous introduisiez parmi les électeurs citadins du 3<sup>-ème</sup> collège, de petits patentés des campagnes. Votre manœuvre était très claire: le troisième collège était libéral et vous vouliez étouffer les voix des citadins par celles des campagnards, gens plus maniables. Par la revision de la Constitution nous avons rendu ce système impossible. En outre, nous avons confondu le 1<sup>-er</sup> et le 2<sup>-ème</sup> collège, pour avoir une administration meilleure, et si nous ne sommes pas allés plus loin dans la suppression des collèges, c'est que nous nous sommes crus obligés de tenir compte de votre opposition.

Mais que peut-on contre les mauvaises habitudes acquises; vous avez un faible pour les électeurs ruraux; ils sont plus malléables; et maintenant aussi, vous avez rempli le 1<sup>-er</sup> collège de ruraux.

Je vous ai montré ce que vous avez fait dans le district de Gorj.

C'est là un système chez vous, M. Catargi; car vous avez procédé de la même façon à Craïova. Dans le 1-er collège de Dolj, un des plus grands et des plus indépendants, il y avait environ 600 électeurs, qui votaient toujours pour M. Stirbey. Parmi ces 600 électeurs, 200 étaient de petits propriétaires campagnards, possédant réellement le cens exigé pour le 1-er collège, gens connus, qui avaient des relations avec les autres électeurs de leur collège. Cette année, vous avez introduit dans le 1-er collège de Dolj encore 300 paysans, mais qui ne sont que des ouvriers agricoles. A la suite de cette transformation du collège en question, je vous garantis que, lorsque vous ne serez plus au pouvoir, M. Stirbey ne pourra plus se faire élire par ses propres forces.

**M. Al. Lahovary, ministre des affaires étrangères.** Demain je vous apporterai à la Chambre, les photographies des électeurs aux 300 ducats de Vâlcea qui n'étaient que des mendiants; et nous verrons alors, si vous aurez encore le courage de parler ainsi.

**M. Stolojan.** Par ces procédés vous avez fait que tous les hommes indépendants ne s'intéressent plus au 1-er collège. C'est vous, conservateurs, qui avez discrédité ce collège dans l'opinion publique, qui avez amené la déconsidération du collège le plus conservateur dans notre système électoral et cela seulement par la soif du pouvoir.

Non, les choses ne peuvent plus marcher ainsi. Une réforme électorale s'impose. Ne serait-il donc pas bon, messieurs, de faire un essai, à l'occasion de la réforme électorale communale que vous nous avez annoncée. Messieurs, dans le canton du Tessin les hommes les plus en vue s'entretenaient aux élections; pour rétablir l'ordre, la confédération Helvétique fut obligée de faire occuper le canton par la force armée; elle envoya deux bataillons pour tenir séparés les deux partis en lutte. Grâce à l'intervention du Conseil fédéral, les deux partis, les libéraux et les catholiques, s'entendirent: une nouvelle loi fut votée, qui introduisit la représentation des minorités. La loi fut faite par les conservateurs. Aujourd'hui, une tranquillité complète règne dans le Tessin. La Belgique étant menacée de la guerre civile, a introduit dans la réforme électorale, la pluralité des votes et de cette manière elle s'est conservé le bon renom de pays sage. Appliquons aussi chez nous,

ces nouvelles idées aux communes et aux districts, et si les résultats en sont bons, nous nous entendrons sur une révision de la Constitution et nous introduirons aussi ce système dans la loi électorale pour le Parlement. Ne voulez-vous pas avoir l'honneur d'avoir été les premiers à patronner des réformes si avancées (*applaudissements*). Ni la France, ni l'Amérique, ni l'Italie ne peuvent se louer de la manière dont les élections ont lieu chez elles, quoiqu'elles possèdent le suffrage universel.

Aujourd'hui, l'Angleterre se trouve à la tête de toutes les nations libérales, comme correction électorale; il n'y a pas longtemps elle était la terre classique de la corruption électorale. L'Angleterre a obtenu ce résultat, grâce à deux réformes: d'abord elle a confié à la magistrature la vérification des pouvoirs des députés. Mais avant d'en arriver à cette réforme, elle a voulu avoir l'avis de la magistrature. J'ai sous les yeux le rapport du ministre de la justice. Toute la magistrature anglaise, par l'organe de son chef, a protesté contre cette nouvelle attribution qu'on projetait de lui donner. Mais le Parlement n'a pas tenu compte de cette opposition, la loi a été votée et les résultats en ont été excellents. Les Anglais, gens pratiques, savent très bien que des élections ne peuvent se faire sans dépenses, mais ils ne voulaient pas non plus que les élections fussent dues à la corruption. Ils firent donc une loi contre la corruption électorale, dans laquelle ils spécifient quelles sont les dépenses légitimes et celles qu'ils qualifient de corruptrices et qu'ils poursuivent. Pourquoi n'établirions-nous pas aussi une loi semblable à l'exemple des Anglais? Est-ce que, d'ailleurs, toutes nos lois ne sont pas empruntées aux autres pays.

**M. Filipesco.** Nous sommes contre les révisions.

**M. le président.** M. Stolojan est pour l'élargissement des collèges.

**M. A. Stolojan.** Oui, pour l'élargissement des collèges, mais aussi pour le changement du système électoral, car avec la représentation des minorités, on donne des garanties pour les idées conservatrices.

Avec le système électoral actuel, nous ne pouvons avoir une bonne administration, et je le prouverai en me basant non pas sur nos affirmations, à nous, opposants, mais sur vos plaintes mêmes. A Focshani, une partie des conservateurs attaque l'administration, disant qu'elle est incorrecte. A Braïla, le préfet conservateur accuse les conservateurs de la commune, d'acres

incorrects. A Giurgevo, une partie des conservateurs accusent d'incorrection le préfet conservateur, et à Galatz, c'est le préfet qui accuse les conservateurs de la mairie. A Craiova le conseil du district dresse un procès-verbal dans lequel il accuse le maire ; celui-ci à son tour, dans le conseil communal accuse le vice-président du conseil communal d'avoir détourné l'argent d'une église.

Vous nous répondrez peut-être que la dissidence libérale nous a aussi accusés. Il en est ainsi, en effet, mais les libéraux dissidents faisaient une campagne de renversement contre Jean Brătianu, et, dans l'ardeur de la lutte, les adversaires se disent beaucoup de choses les uns aux autres, tandis que ceux qui lancent de pareilles accusations à votre administration ne sont pas des dissidents, ne sont pas des ennemis qui veulent vous renverser, ce sont des amis qui vous demandent une conduite honnête.

La dissidence ne s'est produite que cette année-là. Mais il y a encore une différence : lorsqu'il a été prouvé que les dissidents-libéraux, avaient malheureusement raison en partie, nous, libéraux, nous avons déféré à la justice les coupables qui ont été condamnés bien que l'un d'eux fût l'ancien commandant de la 4<sup>e</sup>-ème division qui prit Grivitz et que l'autre fût l'organisateur de l'artillerie et le chef d'état-major des troupes qui prirent Râhova. Tandis que vous, si à la suite d'une enquête, vous voyez que vous ne pouvez plus maintenir des coupables comme préfets, vous leur donnez de l'avancement en les nommant inspecteurs (*applaudissements*). M. le premier ministre reconnaissant l'année dernière que son administration était incorrecte, en rejetait la faute sur le gouvernement libéral. Il prétendait lutter pour déraciner les mauvaises habitudes héritées de l'administration des libéraux.

Vous n'avez pas eu raison, monsieur le premier ministre. Examinons, l'une après l'autre, les administrations. Commençons par le ministère des finances. C'est le ministère modèle et on n'a jamais entendu mal parler de cette administration, parce que M. le ministre Ghermani, — et c'est là son grand mérite — n'a pas voulu changer le personnel que nous lui avions laissé.

En effet, ce personnel a été, presque en entier, recruté, éduqué et instruit sous notre régime. Aux Domaines vous avez également conservé l'ancien personnel, car en dehors de deux fonctionnaires qui sont maintenant pensionnaires et d'un autre

qui a passé des domaines à un poste plus élevé à la régie, je ne vois pas d'autre changement dans le personnel.

Je ne parlerai pas des ministères où l'on exige d'être spécialiste. Mais, parmi toutes les branches de l'administration, le ministère de l'intérieur et les administrations communales se distinguent surtout par ce fait qu'aucune trace n'est restée de l'ancien personnel.

**M. N. Filipesco.** Pouvez-vous préciser quelque peu, M. Stolojan ?

**M. A. Stolojan.** Je ne précise rien ; pourquoi ? Parce que je suis un homme sérieux (*hilarité*) qui ne peut soutenir aucune accusation sans avoir étudié au préalable les dossiers ; j'ai honte de traiter un homme de voleur, sans en avoir la ferme conviction par l'étude des enquêtes. Mais je réponds à M. le premier ministre qui, à l'occasion de la discussion d'une interpellation que je lui fis l'année dernière, reconnaissait que les choses n'étaient pas correctes dans son administration mais s'excusait en disant que ces mauvaises habitudes avaient été héritées de l'administration libérale ; je lui ai démontré à présent que cette excuse n'est pas fondée et que, par conséquent, c'est à M. le ministre qu'incombe toute la responsabilité de la conduite incorrecte qu'il reconnaît lui-même exister dans l'administration de son ministère.

Eh bien, votre administration ne marche plus, parce que parmi vos fonctionnaires il vous faut des agents électoraux.

Ce n'est qu'en recrutant pour l'administration un personnel choisi, capable et auquel on ne demande que d'appliquer les lois et de faire une administration honnête, que l'on peut discipliner cette branche de nos services publics, et vous ne pourrez recruter un personnel digne, qu'en lui donnant des garanties, en faisant des fonctions administratives, une carrière.

Il faut que le fonctionnaire administratif ait aussi la garantie de pouvoir avancer dans cette carrière, et non la perspective d'être congédié sans aucun motif.

Il faut que nous le rendions en quelque sorte inamovible, et qu'il ne puisse être congédié qu'à titre de peine pour une mauvaise action définie par la loi, et ce seulement par un tribunal administratif composé de telle manière à ce qu'il présente des garanties d'impartialité.

**M. L. Catargi, président du conseil.** Dans toutes les lois qui ont été votées, les garanties dont vous parlez ont été inscrites, telle que la loi des postes et télégraphes.

**M. C. I. Stoicesco.** Cela est dans la loi, mais cela n'est pas appliqué.

**M. A. Stolojan.** Encore quelques mots sur l'administration et je termine. Vous vous êtes, enfin, décidés à régénérer votre administration, à rafraîchir votre personnel vicilli par un autre plus culte, plus honnête et vous avez nommé comme préfet à Dorohoi M. Arghiropol, ancien commissaire de police sous notre régime. Que deviennent alors, vos accusations contre la police de Radu Mihai et contre celle de Moruzzi! (*applaudissements*).

J'arrive au ministère de la guerre. Je crois que M. le ministre Lahovary n'a pas à se plaindre du gouvernement libéral, car nous ne faisons pas de politique dans l'armée, et nous vous assurons que nous avons suivi avec un vif intérêt son administration et voici pourquoi.

Dans l'administration de l'armée il faut de la continuité. Avec nos fréquents changements de ministères, il arrive que ce qu'un ministre a commencé n'est plus poursuivi, et son successeur anéantit ce que le prédécesseur avait entrepris et ne peut mettre à exécution les projets de celui-ci. Nous avons pensé qu'il aurait été bien de laisser au ministère de la guerre seul l'administration, en elle-même, et de confier les questions d'organisation et d'armement au chef de l'état-major. Dans les autres pays il en est ainsi.

Nous avons procédé ainsi avec le ministère des travaux publics; nous avons passé la plus grande partie de ses attributions à la direction des chemins de fer, où il y a plus de stabilité. Mais la valeur d'une idée dépend aussi des hommes qui sont appelés à la mettre en application. Nous avons le général Falcoiano. Mais il est bon de chercher à temps l'homme qui pourrait le remplacer dans le cas où il nous manquerait.— Si M. le général Jacques Lahovary s'était distingué pendant son passage au ministère, qui aurait pu lui contester cette succession.

Mais vous nous avez donné des déceptious, monsieur le ministre. L'administration de la guerre sous vous, n'a pas été, telle que nous l'aurions désirée.

**M. le ministre de la guerre** Des faits, apportez des faits.

**M. An. Stolojan.** Le premier fait que je critique dans votre administration, c'est celui de ne pas avoir défendu vis-à-vis de vos collègues les intérêts de l'armée. Ainsi, lorsque vous avez vu qu'on accorde aux sous-préfets 500 fs. par mois et à leurs adjoints 300 frs. appointements, plus élevés que ceux d'un ca-

pitaine, vous n'avez pas deviné que notre corps d'officiers se découragerait en voyant, qu'on lui conservait la même solde. Vous vous disiez : je ne veux pas rendre des engagements que je ne suis pas sûr de pouvoir tenir. Je ne sais pas si l'on peut trouver des ressources pour élever la solde d'un nombre aussi grand d'officiers que celui que nous possédons, mais il me semble, comme à eux, qu'il y a une disproportion flagrante entre leur solde, étant donné leur travail, et les émoluments démesurément grands dont on a gratifié certains agents électoraux. Pour cette raison, beaucoup d'officiers veulent abandonner l'armée. Il y a quelque temps je trouvai chez moi un capitaine qui me demanda un emploi dans l'administration de mes terres. Etonné, je lui demandai, comment il se faisait que lui, un capitaine, voulait quitter l'armée ? Il me répondit alors : « Que voulez-vous, M. Stolojan, j'ai perdu mon amour pour l'armée. J'ai travaillé 14 ans pour arriver à être capitaine, et je vois qu'un adjoint de sous-préfet qui n'a rien fait toute sa vie pour obtenir le poste qu'il occupe, est mieux payé que moi. » Cette injustice, a fait naître le découragement dans les rangs des officiers. C'est pourquoi les démissions se multiplient, et les jeunes gens n'ont plus rien qui les pousse à se présenter aux écoles militaires.

**M. le ministre de la guerre.** J'ai eu 400 candidats.

**M. An. Stolojan.** Oui, mais après avoir facilité les conditions d'admissibilité.

Le second reproche que je vous fais, M. le ministre, c'est que vous agissez avec trop de précipitation. J'avancerai un fait, vous le rectifierez, s'il n'est pas exact.

Vous avez commandé des fusils. Après que 20.000 eurent été confectionnés, vous avez demandé à la fabrique qu'elle vous change les rayures. Le fabricant vous a répondu qu'il était prêt à faire ce que vous lui demandiez, à condition que vous lui preniez les 20.000 fusils déjà fabriqués et que vous lui payiez le nouvel outillage pour les rayures demandées.

**M. le ministre de la guerre.** Cela n'est pas exact.

**M. A. Stolojan.** Alors, je n'insiste plus sur ce fait. Vous avez voulu fonder une fabrique de conserves pour l'armée. Nous vous avons dit qu'en même temps que le projet de loi par lequel vous demandiez au parlement l'autorisation de contracter, vous nous apportiez aussi le cahier des charges, sur la base duquel vous deviez faire l'adjudication. Ce cahier était nécessaire pour notre contrôle, et notre contrôle constitue un

droit constitutionnel, auquel il ne nous est pas permis de renoncer ; vous nous l'avez refusé.

**M. le ministre de la guerre.** Je n'ai pas voulu imiter la concession Alcaz.

**M. A. Stolojan.** Vous faites erreur ; nous ne vous demandions pas de contracter avec telle ou telle personne et de nous apporter à la Chambre le contrat pour le ratifier ; nous ne vous demandions que le cahier des charges sur la base duquel vous deviez faire l'adjudication. Nous avions besoin de ce cahier de charges, pour pouvoir aussi contrôler les prix. Après que vous eûtes adjugé l'entreprise, on a constaté que les conditions du cahier des charges se contredisaient les unes les autres. Il y avait deux systèmes qui ne pouvaient être combinés dans le même contrat. Alors vous avez nommé une nouvelle commission présidée par M. le général Arion, chargée de trouver une solution.

**M. le ministre de la guerre.** Cela n'est pas exact. Ce sont là des dires du concessionnaire auquel on a enlevé la concession.

**M. le président.** M. Stolojan, permettez-moi de vous faire remarquer que ce sont là des questions qui peuvent être traitées dans une interpellation.

**M. A. Stolojan.** Messieurs, j'ai le plus grand respect pour notre président et du moment qu'il me fait remarquer qu'il vaudrait mieux adresser une interpellation à M. le ministre de la guerre, au sujet des faits dont je voulais encore parler, je ne m'étends plus sur l'administration du ministère de la guerre.

**M. C. I. Stoicesco.** Mais nous vous écoutons avec intérêt.

**M. le président.** Je ne voudrais pas être mal compris. Je crois que j'empiéterais sur vos droits, en vous empêchant de parler du ministère de la guerre ; je ne l'ai pas fait ; je me suis contenté de vous faire remarquer que ce sont là des choses dont on pourrait parler par voie d'interpellation.

**M. A. Stolojan.** Je vous ai très bien compris, M. le président ; mon intention, d'ailleurs, n'était au commencement que de critiquer d'une manière générale l'administration du ministère de la guerre, mais M. le ministre ayant demandé des faits, je me suis mis à les lui énumérer. Mais du moment que vous trouvez que ces faits peuvent être mieux discutés dans une interpellation, j'accède à votre avis ; je renonce donc à ce que j'avais encore à dire et je passe au ministère des finances.



Ici l'on ne pourra pas alléguer l'inexactitude de mes propos, car je suis armé de documents.

Au Sénat, M. Stourdza a dit dans son discours que la disparition de l'agio est due à la bonne récolte dont les conservateurs ont profité la première année de leur arrivée au pouvoir, et non aux mesures prises postérieurement par leur gouvernement, et que sous notre régime, l'agio provenait des mauvaises récoltes qui eurent lieu successivement.

M. le ministre des finances, dans sa réponse à M. Stourdza, a fait quelques affirmations inexactes, ainsi que je vais le prouver.

Je commence par affirmer tout d'abord et non, sans donner des preuves, que c'est nous qui avons hérité de l'agio du gouvernement conservateur. En effet, nous, libéraux, nous avons inauguré, pour la première fois dans ce pays, une politique monétaire. Au lieu des roubles, des thalers, des ducats autrichiens et hollandais etc., bref au lieu de toutes ces monnaies qui avaient cours légal dans le pays, nous avons introduit comme monnaie légale, le *leu* (franc) et nous avons fait frapper de la monnaie d'argent et d'or.

En 1872, le ministre des finances, feu Mavrogheni, fait frapper pour 25 millions de monnaie d'argent, et en 1876, le gouvernement conservateur demande à la Chambre l'autorisation de frapper pour 4 millions encore de monnaie d'argent, et pour un million de monnaie d'or. Pendant la discussion de cette loi, différents orateurs ont attesté qu'alors nous avions dans le pays l'agio. Je vous lirai tout d'abord la critique de M. G. Cantacuzino, ancien ministre des finances, au sujet de la loi proposée par M. Mavrogheni, pour la frappe de 25.000 frs en argent.

«On a commis, dit-il, encore une grande faute, c'est celle d'avoir fait une trop grande commande à la fois, en faisant frapper pour 25 millions de monnaie. Le ministre des finances a réparé cette faute en échelonnant pendant plusieurs années la réception de ces 25 millions au lieu de les jeter en une fois sur les marchés du pays.

«Du moment qu'on reconnaissait l'erreur commise, ce serait en commettre une nouvelle et plus grande encore que de vouloir jeter sur les 25 millions de monnaie d'argent, 4 autres millions.»

Voici maintenant la critique que feu C. Brăiloiu faisait du projet de frapper encore 4 millions de monnaie d'argent.

«Messieurs, disait-il, il est un fait qui se présente aujourd'hui sur tous les marchés d'Europe. Plusieurs pays, plusieurs gouvernements, ont adopté un seul étalon, l'étalon d'or, parmi lesquels l'Allemagne, la Belgique, le Portugal, la Hollande, les Etats-Unis et autres pays, de telle sorte que la seule monnaie légale dans ce pays étant la monnaie d'or, les monnaies d'argent en sont arrivées à n'être plus qu'une fiche. Dans les pays qui ont conclu la convention monétaire formant l'Union Latine, il y a deux étalons. Ces pays sont : la France, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Depuis cinq ans, ils sont obligés de diminuer l'émission de l'argent, car tandis que la proportion était de 2½ pour cent, aujourd'hui elle est arrivée à 11 pour cent, parce que tous les spéculateurs de monnaies achètent toute la monnaie d'argent là où il n'existe qu'un seul étalon et l'apportent en France et dans tous les autres pays où il existe deux étalons, de telle sorte que ces pays perdent, car vous savez très bien, que là où il y a beaucoup de marchandise, le bénéfice est moindre. La même chose pourrait arriver chez nous.»

«Ce serait donc une grande faute que d'émettre pour 4 millions encore de monnaie d'argent, car il y en a plus que suffisamment, tandis que l'or est si rare qu'on n'en connaît même pas la couleur.»

M. le général Mano constatait également alors la disparition de l'or. Voici ses paroles :

«Vous savez tous, messieurs, que la quantité de monnaie d'argent chez nous est très disproportionnée à la quantité de monnaie d'or. Et cela, parce que notre monnaie d'or est sortie du pays en grande partie et a été remplacée par la monnaie d'argent des autres pays, sans que notre monnaie d'argent puisse être échangée en dehors du pays contre de la monnaie d'or.»

J'ai démontré que l'agio qui régnait aux temps des libéraux, avait été hérité des conservateurs. Quand le gouvernement libéral vint au pouvoir, aussitôt commencèrent les préparatifs de guerre. Il est évident que tous les capitaux étrangers en or, qui étaient encore dans le pays, furent retirés par les capitalistes étrangers, qui prévoyaient la crise qui s'approchait. Nous avons fait une convention avec les Russes, dans laquelle nous leurs avons imposé l'obligation de payer au comptant aux Roumains tout ce dont ils auraient besoin ; nous devions prévoir aussi en quelle monnaie on effectuerait les paiements.

Nous n'avions de choix qu'entre le rouble de papier et le rouble en argent. Les Russes n'avaient pas d'autre monnaie. Nous avons dû nous décider pour le rouble en argent, qui tout au moins avait une valeur intrinsèque quelconque. C'est pour cette raison que le pays fut saturé d'argent sous forme de roubles. Après le départ des Russes, nous avons résolu la question des roubles en argent, et dans les conditions les plus favorables pour le pays. Mais à partir d'alors il y eut une série d'années mauvaises. M. le ministre Ghermani a affirmé au Sénat, qu'il n'y en eut qu'une ou tout au plus deux. Je prouverai, en me fondant sur une autorité qu'il ne pourra assurément pas récuser, que son assertion n'est pas exacte. Voici en effet ce que, au nom du comité des censeurs de la Banque nationale, M. Ménélas Ghermani dit aux actionnaires en 1884 :

« Nous devons également constater, que l'administration de la Banque, pour éviter un trop grand renchérissement de l'or, qui devait être la conséquence inévitable du manque d'exportation en 1883, a eu la prévoyance d'introduire dans le pays pour plus de quinze millions de monnaies en or, en dehors des quatre millions environ apportés pour le gouvernement. Cette somme, mise à temps en circulation, a eu pour effet de faciliter les transactions du marché, de retarder la hausse de l'agio et de l'empêcher d'arriver à de plus grandes proportions que celles qu'il avait atteintes. Continuellement préoccupée de l'idée de faire disparaître, autant que ses forces le lui permettaient, la différence entre l'or et ses billets, la Banque cherchera dans l'avenir aussi les moyens les plus favorables qui nous conduisent droit au but que nous devons tous désirer. »

Voici encore ce que disait M. Ghermani, l'année suivante, en 1885 :

« Quoique l'administration de la Banque dans le cours de l'année précédente ait mis en circulation plus de vingt-cinq millions d'or, néanmoins l'or a renchéri au-delà de toute prévision, par suite d'une récolte plus que médiocre et d'une exportation insignifiante, suivies de faillites sur les marchés étrangers, qui ont eu des effets déplorables dans notre pays. »

« En présence d'une pareille situation et pour éviter une hausse plus grande de l'agio, l'administration de la Banque a suspendu tout achat de traites ou remises sur nos marchés, et s'est procuré ailleurs les ressources nécessaires pour effectuer les paiements qu'elle avait à faire à l'étranger, et qui

«se chiffraient à 20 millions à peu près, rien que pour les derniers mois de l'année. Elle a laissé ainsi, à la disposition du commerce, atteint par les événements dont nous parlions plus haut, tous les moyens que pouvaient procurer nos marchés pour le recouvrement des sommes dues à l'étranger.»

Pour abrégér, arrivons à l'année 1887, où M. Ghermani signa, à titre de censeur, le rapport adressé aux actionnaires. Voici ce que contient ce rapport :

«Le mal dont souffre l'Europe depuis quelque temps, a continué à se faire ressentir cette année aussi.»

Ainsi donc, j'ai prouvé que l'agio hérité des conservateurs s'est maintenu de notre temps à cause des mauvaises récoltes qui nous ont frappés et de la crise qui dominait en Europe, par suite du manque de sécurité dans lequel se trouvait l'univers au sujet de la paix.

M. le ministre a encore affirmé que l'agio était dû à une convention conclue entre le gouvernement et la Banque, qui obligeait cette dernière à payer les annuités à l'étranger. Examinons brièvement si cette convention y est pour quelque chose c'est-à-dire si le gouvernement libéral est responsable d'avoir maintenu l'agio par cette convention.

Cette convention a été conclue pour la première fois en 1881. En 1883, la première convention fut dénoncée et une autre fut conclue par le gouvernement de la Banque, représentée par M. Ghermani comme délégué. Par cette convention, la Banque s'obligeait vis-à-vis du gouvernement à payer les annuités de sa dette à l'étranger, à quatre échéances : janvier, avril, juillet et octobre, tandis que le gouvernement s'obligeait à verser tous les mois à la Banque trois millions, de sorte qu'aux époques où la Banque devait payer pour l'Etat, ou bien c'était la Banque qui avait en caisse les versements de l'Etat, avec trois millions en plus de la somme que représentait l'annuité, ou bien c'était l'Etat qui restait devoir à la Banque trois millions sur l'annuité.

En 1887, la Banque dénonça cette convention et n'en voulut plus conclure de nouvelle avec l'Etat. Alors M. Ghermani forma un syndicat des banquiers de Bucarest, et, en leur nom, il prit sur lui le paiement des annuités des dettes de l'Etat à l'étranger. Il obtint de l'Etat des conditions plus favorables. En effet, tandis que par la convention de 1883, l'Etat payait à la Banque, en dehors de l'agio, 100 francs 25 cts pour 100

francs, par la convention de 1886, il payait aux banquiers, en dehors de l'agio, 101 francs pour 100 francs.

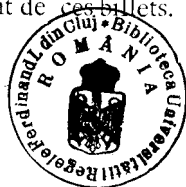
Par la convention de 1883, l'Etat payait à la Banque 124 francs pour 100 marks, et par la convention de 1888, il payait au syndicat des banquiers, représenté par M. Ghermani, 126 francs 25 centimes pour 100 marks, plus l'agio d'après le cours du jour.

Maintenant ce n'était plus la Banque qui effectuait les paiements, mais les banquiers; si la convention de 1883 avait été la cause de l'agio, celle-ci prenant fin, l'agio aurait dû disparaître. A-t-il disparu? Non. Par conséquent ce n'est pas à cette convention que l'agio est dû, et ici M. Ghermani a affirmé un fait dont l'inexactitude est prouvée.

Enfin, M. Ghermani nous a dit encore que les billets hypothécaires aussi, ont contribué au maintien de l'agio. Examinons ce fait. Le gouvernement libéral émit au temps de la guerre des billets hypothécaires. Par une convention conclue entre l'Etat et la Banque nationale, représentée par M. Ghermani, la Banque se chargeait de retirer ces billets de la circulation, et l'Etat, en retour de ce service, s'obligeait vis-à-vis de la Banque à les lui payer dans un terme limité, et lui reconnaissait tout à la fois le droit de les considérer comme un stock métallique, sur la base duquel elle pouvait émettre des billets de Banque, mais seulement pour la somme que représentaient les billets hypothécaires qu'elle aurait en caisse.

D'autres gouvernements aussi émettent des billets d'Etat. La loi budgétaire autorise l'empire d'Allemagne à émettre des billets d'Etat et voici pourquoi. Les encaissements ne correspondent pas toujours aux paiements, et pour que l'Etat ne soit pas obligé de contracter des emprunts par voie des bons du Trésor, la loi budgétaire lui reconnaît le droit d'émettre des billets d'Etat pour une somme fixée. Ces billets d'Etat figurent dans le bilan des banques comme stock métallique sur la base duquel ces banques émettent des billets de banque sans provoquer par là l'agio.

Comment donc, chez nous, aurait-il provoqué une prime sur l'or. Mais savez-vous ce que le gouvernement actuel a fait de ces billets? Partant de cette idée fautive, que ces billets contribuent au maintien de l'agio, il a fait un emprunt et les a payés. Par cet emprunt, le montant de l'annuité s'est élevé de 500,000 francs, au-dessus de ce qu'on payait jusqu'alors pour l'amortissement de ces billets. Le gouvernement, d'in-



telligence avec la Banque, a modifié la loi et les statuts de celle-ci, et a reconnu à la Banque Nationale le droit de considérer les traites sur l'étranger comme stock métallique sur la base duquel on puisse émettre des billets de banque.

**M. Carp, ministre des domaines.** Vous vous trompez, et je vous prie de me permettre de faire une rectification.

La Banque n'était en droit de considérer comme faisant partie de son stock métallique, que les remises de l'étranger, tirées sur un pays possédant la *valuta* en or, et, même dans ce cas, on ne le pouvait que sur les banques de Berlin et de Londres. Donc, du moment que vous dites que cela se pouvait sur toutes les remises de l'étranger, permettez-moi de vous dire que vous êtes mal informé.

**M. A. Stolojan.** Pourquoi alors n'a-t-on pas laissé plutôt les billets hypothécaires comme stock métallique ? car la signature de l'Etat roumain est plus sûre que celle des banquiers qui escomptent les traites à la Banque ; qu'on ne me réponde pas que les traites représentent de l'or, et les billets hypothécaire de l'argent, car de même que le 6 pour cent rural qui était un emprunt en argent se paie en or, aujourd'hui qu'on a introduit le monométallisme or, de même l'Etat roumain n'ayant pas d'autre monnaie que l'or, les billets hypothécaires auraient représenté aussi de l'or.

L'agio a disparu de lui-même, parce que l'année où les conservateurs vinrent au pouvoir fut bonne et que cette année-là le gouvernement conservateur fit un emprunt de 100 millions et la commune de Bucarest un de trente millions ; ce qui justifie le dicton populaire : Mieux vaut une once de bonheur, qu'une livre d'esprit.

Enfin, vint le moment où l'or étant au pair avec l'argent, vous avez consolidé cette situation par vos mesures législatives et c'est ici qu'on va voir votre prévoyance. Vous avez vendu une trop grande quantité d'argent, ce qui est prouvé par le manque d'argent sur le marché et vous nous avez conduit à un résultat curieux et phénoménal : tandis que l'argent était déprécié dans tout l'univers, vous, grâce aux mesures que vous avez prises, vous arrivez à créer une prime sur l'argent contre l'or. Et si vous aviez réussi aussi dans la seconde partie de votre programme, à savoir de supprimer les billets de banque de 20 frs., nous en aurions été réduits à nous servir de timbres-poste comme monnaie courante.

Qu'avez-vous encore fait ? Au lieu de donner au napoléon

seulement la force libératrice, et de considérer les autres monnaies d'or comme marchandises, ainsi que cela est pratiqué dans tous les pays du monde, vous avez donné la force libératrice à toutes les monnaies d'or, en leur conservant le prix représenté par leur valeur intrinsèque. Toute monnaie à deux valeurs : l'une, sa valeur intrinsèque, l'autre, sa valeur courante. En réalité, on pourrait fixer le prix de la lire comme celui du napoléon, qui aura un plus grand prix parce que son cercle de circulation sur le marché universel est plus grand. C'est pourquoi, même si l'agio sur l'argent a disparu, vous avez introduit l'agio sur les monnaies d'or, ce qui fait que vous avez encouragé le courtage.

Il résulte de ce que j'ai dit que, sous ce rapport non plus vous n'avez pas hérité de nous d'une mauvaise situation, car il a suffi d'une bonne récolte pour que l'agio disparût de lui-même, ce dont vous vous louez tant. Regardez l'Autriche : elle veut aussi introduire le monométallisme de l'or. Elle a usé de beaucoup de circonspection jusqu'à ce qu'elle eût décidé quelle est la valeur de la nouvelle monnaie d'or correspondant à une valeur exprimée en monnaie ancienne. Elle a fait des emprunts, elle a effectué la conversion de la rente argent en rente or ; et malgré cela, l'agio se maintient et augmente encore, malgré cela, il n'est pas certain que l'opération réussisse. Que Dieu nous préserve des mauvais temps, mais, enfin, le nouveau système aura fait des preuves définitives alors seulement, lorsque, après avoir cessé de faire des emprunts, nous aurons aussi passé par une de ces crises, dont nous avons souffert ; si, alors, le système se trouve être bon, eh bien il, le sera pour toujours.

M. le ministre, vous nous avez promis de réformer les impôts. C'est aux Français que nous avons emprunté notre système d'impôts. Aujourd'hui les Français veulent aussi le réformer et croyez-vous que, depuis que nous l'avons introduit, aucun changement ne se soit effectué dans notre constitution sociale, dans la distribution des richesses, dans la proportion qui réglait alors les différentes catégories de richesses ?

Tout d'abord, chez nous, on n'a pas encore dépersonnalisé l'impôt, on n'a pas encore appliqué ce principe que l'impôt doit être prélevé sur la fortune et non pas sur la personne.

Nous autres, libéraux, nous avons commencé la réforme de nos impôts. Nous avons commencé par la réduction graduelle de l'impôt sur les personnes, de telle sorte que, lorsque vous

avez pris le pouvoir, la capitation n'était plus que de 6 frs. par tête, c'est-à-dire le tiers de ce qu'elle fut sous votre régime. Au lieu de poursuivre notre politique, vous vous êtes mis à élever les taxes personnelles, prélevant sur les paysans 4 frs. par tête, pour l'entretien du clergé. Un autre impôt que tous les financiers réclament, car on voit combien il alimente les différents budgets des autres Etats, c'est la taxe sur les boissons spiritueuses, car c'est d'elle qu'il s'agit. Cette taxe est en outre réclamée par les hygiénistes au nom de la santé publique, ainsi que par les moralistes ; et, au lieu de faire comme tout le monde, vous avez abaissé la taxe sur les boissons spiritueuses, au lieu d'abaisser les taxes sur le vin et les autres boissons hygiéniques. Nous avons proposé un impôt léger sur les successions. Cet impôt est nécessaire, non seulement pour redresser les injustices qui peuvent être créées par les autres impôts, mais aussi comme moyen sûr de mesurer la fortune publique et pour savoir si elle est en croissance ou bien en diminution, et notamment dans quelle classe sociale. Tandis que vous, vous êtes venu avec un projet d'impôt vieilli, que les autres Etats qui l'ont fait disparaître, de même que l'impôt par classes ; car ce n'est, en tout cas, ni démocratique ni proportionnel qu'était votre projet d'impôt par classes, puisque vous exemptiez de tout impôt les revenus au-dessus de 50.000 frs.

Je ne parlerai pas de la partie économique ; nous allons nous en occuper à l'occasion de la discussion de la convention de commerce avec l'Allemagne. Je me bornerai à répondre à une question soulevée par M. le ministre Al. Lahovary et à une affirmation erronée qu'il fit. M. le ministre a dit que nous n'avons appliqué à personne notre tarif autonome de 1886. M. le ministre fait erreur. Nous avons appliqué le tarif de 1886 à tous les pays, en dehors de l'Autriche qui ne s'y est pas soumise. A ce sujet, j'apporte comme témoignage à M. le ministre des affaires étrangères, les paroles prononcées récemment au Reichstag d'Allemagne, par le ministre des affaires étrangères de l'Empire allemand. Voici ce qu'a dit M. de Marschall :

« Lorsque nous avons conclu le premier traité avec la Roumanie, en 1877, l'Allemagne n'avait pas encore établi des taxes d'entrée sur les céréales : bien au contraire, la libre entrée des céréales était obligatoire vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie. Lorsque nous avons conclu la convention de commerce avec la Roumanie, en 1886, l'Allemagne avait une taxe de



«3 marks pour les céréales. Lorsque, récemment, nous sommes entrés en négociations avec la Roumanie, nous avions sur les céréales une taxe de 5 marks».

«Est-il donc étonnant que, dans de semblables circonstances, la Roumanie ait aussi élevé ses taxes douanières? Nous avons déjà été une fois dans cette situation. C'était en 1886, lorsque la Roumanie adopta un tarif protectionniste. Alors l'Autriche-Hongrie s'est opposée à conclure avec la Roumanie un traité sur la base de ce nouveau tarif. Nous avons suivi une autre voie. Nous avons conclu avec la Roumanie une convention additionnelle et nous nous sommes soumis en partie à ces taxes protectionnistes; et il est intéressant de constater que, depuis lors, les relations commerciales entre l'Allemagne et la Roumanie se sont développées».

**M. Al. Lahovary, ministre des affaires étrangères.** — Nous parlerons de cette question, quoiqu'on en ait déjà parlé à plusieurs reprises.

**M. A. Stolojan.** Au Sénat, M. le ministre, vous nous demandiez pourquoi nous n'avions pas fait la première convention avec l'Allemagne jusqu'au terme seulement où expirait celle avec l'Autriche, et vous vous plaigniez de ce que personne ne vous eut répondu. Comment, vous, ministre des affaires étrangères, vous n'en connaissez pas la raison? Il paraît que vous ne vous occupez pas de votre ministère. Car tout le monde en connaît les motifs. La première convention a été conclue précisément pour le nombre d'années correspondant à celui qui devait s'écouler jusqu'à l'expiration de la convention faite avec l'Autriche; mais comme cette convention contenait un article relatif aux Juifs et qu'il était difficile à une Chambre allemande d'accepter de faire une distinction entre les Allemands d'après leur religion, cette convention est restée trois ans dans les archives de la Chambre, jusqu'à ce que le prince de Bismarck eût trouvé le moment favorable pour la faire voter; et c'est pour cette raison que, ayant été votée trois ans plus tard, au lieu d'expirer en même temps que celle avec l'Autriche, cette convention prit fin trois ans plus tard.

Je répondrai, en quelques mots, à l'imputation que M. C. C. Arion nous a faite hier, en disant que nous n'avons rien fait pour rendre propriétaires les paysans et que nous vendions des terres par corps entiers.

Pour répondre à la première imputation de M. C. C. Arion,

il me suffit de lui dire de mémoire les résultats de notre politique agraire.

M. Arion, nous avons rendu propriétaires plus de 55.000 nouvelles familles, en leur donnant environ 600.000 pogones; nous avons fondé à peu près 150 villages nouveaux; nous avons aussi vendu des terres par corps entiers.

**Une voix.** Plusieurs.

M. A. Stolojan. Oui! Plusieurs, mais ayez patience que j'en finisse avec l'exposition de la première idée, avant d'en arriver à vous expliquer pourquoi nous vendions des terres par corps entiers. Les Prussiens ont commencé leur réforme agraire dès 1816 et, jusqu'en 1848, ils n'ont pas rendu propriétaires plus de 70,000 familles; cependant Droysen, enchanté de cette sollicitude du gouvernement prussien pour les paysans, disait: «L'élément vital de la nouvelle souveraineté monarchique, c'est «la force tribunicienne.»

Pourquoi vendions-nous des terres par corps entiers? Pour que vous le compreniez, je dois vous rappeler que le jour où J. C. Bratiano se retira du pouvoir, un rapport était à l'ordre du jour contenant un projet de loi qui tendait à autoriser le gouvernement à faire des achats de grandes fermes et de forêts. Le gouvernement, pour pouvoir vendre une ferme par corps entier, s'imposait trois conditions: 1<sup>o</sup> la ferme ne devait pas avoir plus de deux mille pogones; 2<sup>o</sup> elle ne devait pas avoir un revenu de plus de 20,000 francs; 3<sup>o</sup> elle ne devait pas être demandée par des paysans, en nombre tel que, vu le nombre de pogones qu'ils voulaient acheter, ils pussent acquérir la terre entière. Pourquoi voulions-nous vendre des fermes de plus de 1,000 pogones et en acheter de plus grandes? Parce que---témoin les faits historiques---il est prouvé que les grandes terres sont nécessaires à une société, car ce sont elles qui introduisent les progrès de culture qui peu à peu se propagent et s'étendent à la petite culture.

La grande propriété a été et est encore un élément de progrès agricole; mais une trop grande propriété, chez nous, n'est pas à même de remplir cette mission sociale, parce qu'elle ne peut disposer des grands capitaux nécessaires. C'est pourquoi elle est condamnée et n'a pas de raison d'être chez nous. Nous croyons cependant que la propriété de 1000 pogones au plus, est propre à nous rendre ce service. Ce qui se passe chez nous s'est passé dans d'autres pays, et les économistes, les hommes

d'Etat, sont arrivés aux mêmes conclusions. Voici ce que, sous ce rapport, dit un écrivain, en parlant de la Prusse :

« Certes, la grande propriété est un régime qui peut offrir de grands avantages économiques et sociaux. Les grands propriétaires sont les pionniers naturels des progrès de la culture, des améliorations à introduire dans l'exploitation. C'est là leur seule raison d'être économique. Mais, pour qu'ils soient à même de remplir cette tâche, il faut tout d'abord qu'ils possèdent des capitaux suffisants et soient secondés par une main d'œuvre de bonne qualité. »

L'auteur en question en conclut que la trop grande propriété doit disparaître de la Prusse orientale comme désavantageuse, car on ne possède pas de capitaux suffisants, ni une main d'œuvre de bonne qualité. Les gouvernants prussiens doivent en arriver aux conclusions suivantes : réduire la grande propriété, propager la moyenne, la petite propriété et la propriété morcelée, et permettre ainsi aux ouvriers agricoles de se procurer du terrain ; tel est le programme du gouvernement prussien, pour les provinces de l'Est de la monarchie prussienne, et pour pouvoir réaliser ce programme, le gouvernement a fait les lois du 28 Avril 1886, du 21 Juin 1891, et du 7 Juillet 1891. / Central University Library Cluj

Tel était aussi le programme de Jean Bratiano ; j'espère que mon interrupteur de tout-à-l'heure a compris pourquoi nous vendions les fermes de 2000 pogones par corps entiers et pourquoi nous voulions en acheter de grandes.

En dehors de ces considérations économiques, notre politique agraire était conduite par des considérations politiques d'une grande importance.

Nous sommes environnés de grands Etats militaires et toute constitution sociale n'est pas apte à mener une longue lutte. Une société trop démocratique a besoin de voisins paisibles ; c'est pourquoi, en formant notre programme agricole, nous nous souvenions des leçons que nous fournit l'histoire. Voici, en effet, ce qu'écrit le fameux ouvrier typographe, qui mourut membre de l'Académie française, professeur à la seconde Université de France, le collège de France, M. Laboulaye :

« Une fois la plèbe romaine devenue propriétaire et la classe moyenne organisée, les Romains allant de conquête en conquête, arrivèrent, de quelques lopins de terre qu'ils avaient autour de leur ville, à posséder l'empire universel, en moins de

temps qu'il ne leur en fallut pour expulser les rois et pour mettre fin à leurs dissensions intestines.»

Vous nous direz que nous demandions aussi aux paysans de payer à l'avance la dixième partie du prix. Oui, et nous avions raison de le faire, Messieurs; le terrain ne peut être conservé sans capital, d'une manière avantageuse pour la communauté. La distribution de la terre entre les hommes n'est pas du tout quelque chose d'arbitraire; la propriété se distribue de la même façon que le capital.

Au temps de la grande Révolution, le gouvernement, après avoir confisqué les propriétés féodales des nobles émigrés, décida de les partager en petits lots de terre pour être vendus aux paysans, avec la faculté de payer petit à petit. La statistique constate qu'après la Révolution, le nombre de petits propriétaires n'augmenta pas du tout, mais resta ce qu'il avait été avant la Révolution. Ceux qui avaient acheté sans capital ne purent conserver leur propriété. Sous Couza, n'a-t-on pas rendu propriétaires tous les paysans? Combien en seraient-ils encore restés propriétaires, si l'on n'avait déclaré leurs terres inaliénables, et si feu Rosetti n'avait fait la loi par laquelle, contrairement aux lois générales, il réintégra dans leurs terres les paysans dépossédés.

C'est une nécessité économique et politique que l'Etat commence à acheter de grandes terres pour les partager entre les paysans et qu'il les remplace par des terres d'une étendue moyenne. Ce ne sont pas seulement les Prussiens qui suivent cette voie, mais aussi les Russes. Ils ont des banques rurales fondées avec l'aide du gouvernement, dont la mission est de faciliter aux paysans l'achat des terres que les propriétaires sont forcés de vendre. Chez nous, la plus grande partie des terres trop étendues est entre les mains d'étrangers et ces propriétés, en dehors des inconvénients que j'ai signalés plus haut, ont encore celui que leurs propriétaires en dépensent les revenus dans d'autres pays.

M. V. Mortzin nous accuse d'avoir détruit la noblesse et d'avoir créé la ploutocratie. Il se trompe; nous n'avons pas anéanti la classe des boyards; elle a disparu d'elle-même, comme inutile. Passer tout à coup de l'état aristocratique à l'état démocratique est un saut que l'histoire n'a jamais fait; et, par conséquent, la chose n'arrivera pas chez nous non plus. Il est donc du devoir de ceux qui veulent contribuer au progrès de notre pays, de se servir des éléments économiques et so-

ciaux que l'histoire met aujourd'hui à notre disposition pour marcher toujours en avant vers l'idéal qui est une plus grande justice entre les hommes, un plus grand développement de la liberté de l'homme.

Voilà, messieurs les députés, les idées qui nous distinguent de vous. Voilà aussi les raisons pour lesquelles je ne voterai pas la réponse au discours du Trône, ne trouvant dans cette réponse l'expression ni de nos tendances politiques, économiques et financières, ni des aspirations de notre nation. (*Applaudissements*).



BCU Cluj / Central University Library Cluj

BIBLIOTECA UNIV

0805 - 31 III 1972

CLUJ